



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Luxembourg, le 14 février 2019

Circulaire aux administrations communales

N°03/2019

Objet : Activités de jumelage des communes luxembourgeoises avec des collectivités territoriales étrangères

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un des objets statutaires du SYVICOL consiste dans la promotion de la coopération transfrontalière des communes luxembourgeoises à travers des jumelages ou autres partenariats avec des collectivités locales étrangères.

Dans le cadre de cette mission, le syndicat publie, parmi d'autres informations, une liste des jumelages conclus par les communes luxembourgeoises sur son [site Internet](#). Je vous saurais gré de bien vouloir vérifier si, du point de vue de votre commune, cette liste est toujours d'actualité et de me communiquer vos remarques y relatives éventuelles.

Je propose en outre de publier sur le site Internet du SYVICOL une collection de bonnes pratiques réalisées par les communes luxembourgeoises dans le domaine de la collaboration transfrontalière, pour permettre à d'autres communes de s'inspirer de ces expériences. Dans ce contexte, je vous invite donc à me faire parvenir à tout moment les informations et documents (textes, articles de presse, photos, vidéos, etc.) qui vous paraissent utiles sur des activités réalisées par votre commune, notamment au cours des derniers mois.

Je tiens à ajouter que le SYVICOL reçoit annuellement de l'Etat une subvention d'encouragement pour activités de jumelage, qu'il redistribue aux communes ayant soit conclu de nouveaux jumelages, soit – subsidiairement – organisé des manifestations exemplaires dans le cadre de liaisons internationales existantes. Si de telles activités ont eu lieu dans votre commune au cours de l'année 2018, je vous prie donc de m'en informer pour le 8 mars 2019 au plus tard.

Il m'importe encore de rappeler que les activités de jumelage peuvent également, sous certaines conditions, être cofinancées dans le cadre du programme « L'Europe pour les



Citoyens » de l'Union européenne. Ce programme dispose d'un point de contact au Luxembourg, qui se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et qui peut vous soutenir lors de la rédaction de votre demande. Ses coordonnées se trouvent ci-dessous :

M. Philippe Ternes

*Point de contact au Luxembourg du programme « L'Europe pour les Citoyens »
en coopération avec le Centre de l'Education à la Citoyenneté (zpb.lu)*

p.ternes@genera.world

Tél. 691 106 906

A noter que la date limite de dépôt de candidatures dans le cadre du programme ci-dessus est fixée au 1^{er} septembre 2019.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments très cordiaux.

Gérard Koob
Secrétaire

Emile Eicher
Président